



Union Syndicale  
Des Retraités

**AVEC LA C.G.T.**

**EXIGEONS LA SUPPRESSION DES  
DEPASSEMENTS D'HONORAIRES MEDICAUX  
ET  
LA REOUVERTURE D'UN SERVICE  
D'UROLOGIE A L'HÔPITAL PUBLIC DE PAU !**

Nous sommes de plus en plus nombreux à rencontrer des difficultés pour nous soigner alors que la Sécurité Sociale devrait mettre fin à l'insécurité des salariés et retraités en matière de santé. Après les franchises médicales, le forfait hospitalier, les déremboursements de médicaments, les fermetures de services dans les hôpitaux, les suppressions d'emplois de personnel soignant, la gestion comptable et inhumaine de l'Agence Régionale de Santé, la coupe est pleine de voir les dépassements d'honoraires médicaux légitimés et tout juste égratignés par le gouvernement.

Le principe " à chacun selon ses moyens, à chacun selon ses besoins" qui fondait la création de la Sécurité Sociale est dévoyé par la pratique indigne d'une partie du corps des médecins. Cette minorité de docteurs et chirurgiens vénaux profite de l'état de faiblesse de leurs patients frappés par la maladie pour leur infliger le paiement incontournable de sommes considérables : 2,5 milliards à l'échelle du pays !

D'aucuns diront qu'il nous faut choisir parmi les soignants les moins chers ou de marchander avec eux comme s'il s'agissait pour nous de faire notre marché aux soins. Ainsi le site AMELI de la sécu ou les mutuelles nous encouragent dans ce sens, sinon de refuser de payer les suppléments. Dans notre département nous n'avons même plus le choix du secteur public pour les soins d'urologie, ce service est monopolisé par le privé qui, abusant de sa domination totale sur le "marché", pratique systématiquement le racket sur les malades :

➤ **se soigner si l'on a les moyens ou renoncer aux soins, telle est la question !**

**IL EST TEMPS D'EXIGER UN SERVICE D'UROLOGIE A L'HÔPITAL**, pour rétablir l'accès aux soins de tous, riches ou pauvres. Créé en 1980, le scandale des dépassements d'honoraires médicaux, quelles qu'en soient les spécialités, doit cesser !

C'est à la Sécurité Sociale de régler la question de la réévaluation du montant des honoraires avec les médecins et non au patient de payer seul l'addition.

**LE MOMENT EST VENU DE NOUS FAIRE ENTENDRE ET D'EXIGER ENSEMBLE :**

- **LA SUPPRESSION DES DEPASSEMENTS D'HONORAIRES ;**
- **LE RETOUR DE L'UROLOGIE A L'HÔPITAL DE PAU,**

**EN SIGNANT NOMBREUX LA PETITION  
QUI VOUS EST PROPOSEE**

...

***Lu dans la République des Pyrénées du lundi 03 Décembre 2012 :***

".....les médecins ayant une activité libérale ont déclaré en moyenne, 97.400 euros en 2008 soit, 8 116 euros par mois.

121 300 euros pour les spécialistes (10 108euros / mois), et 76.600 euros pour les généralistes (6 333 euros/mois), indiquait une étude de la DREES(statistiques des ministères sociaux) publiée en Octobre.

Les écarts vont du simple à plus du double entre spécialistes : les radiologues déclarent 173 900 euros annuels (14 491 euros/mois), les anesthésistes 17 200 euros (14 183 euros/ mois) quand les dermatologues déclarent 77 400 euros ( 6450 euros/mois)... au-delà des dépassements d'honoraires, les médecins disposent en effet d'autres leviers pour augmenter leurs revenus : part d'activité salariée, quantité d'actes pratiqués...."



